

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2015/240 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités  
- 2345  
Partenariats pour l'année 2015 entre le Département et des  
associations environnementales**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2015 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une subvention de 10 944 €,
- à l'association BUFO, une subvention de 19 950 €,
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 23 830 €,
- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 28 728 €,
- à l'association Alsace Nature, une subvention de 27 360 €,
- au Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 9 120 €,
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Conservatoire Botanique d'Alsace » (CBA), une participation de 20 000 €. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 10 000 €.

Elle décide de verser 6 832,14 € au titre des cotisations 2015 à diverses associations (Lutte contre la rage, Ariena, Aprona, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne,...).

1. Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2015 pour les bénéficiaires suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GORNA, Alsace Nature et GEPMA. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des

dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

2. Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace qui a bénéficié d'un acompte de 10 000 €, le solde sera versé en fin d'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières 2015 à intervenir entre le Département et les organismes suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GORNA, Alsace Nature, GEPMA, Conservatoire Botanique d'Alsace (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193356-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15